



## **AVIS PUBLIC**

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 25 août 2021, a été adopté le règlement no 278 ayant pour titre « Règlement 279 modifiant le règlement 256 relatif à la tarification des services de la MRC des Basques ». Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 28<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.

Claude Dahl,  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
MRC des Basques